

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE MARDI

**ABONNEMENTS :**

MONACO — FRANCE — ALGERIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent les 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois.

**DIRECTION et REDACTION :**

au Ministère d'Etat

**ADMINISTRATION :**

à l'Imprimerie de Monaco, Place de la Visitation.

**INSERTIONS :**

Annonces : 0 fr. 75 la ligne.  
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

**SOMMAIRE.****PARTIE OFFICIELLE :**

Ordonnance Souveraine portant nomination d'un Officier dans l'Ordre de Saint-Charles.  
Ordonnance Souveraine portant nominations dans l'Ordre de Saint-Charles.  
Ordonnance Souveraine portant nomination de deux Commandeurs et d'un Officier dans l'Ordre de Saint-Charles.  
Ordonnance Souveraine portant nominations dans l'Ordre de Saint-Charles.  
Ordonnance Souveraine portant nomination d'un Grand Officier, de deux Officiers et d'un Chevalier dans l'Ordre de Saint-Charles.  
Arrêté ministériel fixant la date d'ouverture de la première session de la Chambre Consultative.  
Arrêté ministériel fixant la date de l'élection complémentaire au Conseil National.

**CONSEIL NATIONAL :**

Election des Délégués.

**CONSEIL COMMUNAL :**

Election du Maire et des Adjoints.

**ECHOS ET NOUVELLES :**

Echange de visites officielles à l'occasion de l'élection des membres de la Municipalité.  
Présence de contre-torpilleurs dans le Port.  
Escale du paquebot français « Corte II ».  
Conférence scientifique.  
Banquet offert par l'International Sporting Club pour la clôture du Meeting de Canots automobiles.  
Inauguration de la Conférence Hôtelière.  
Etat des jugements du Tribunal Correctionnel.

**LA VIE ARTISTIQUE :**

Opéra de Monté Carlo. — Les Demoiselles de Saint-Cyr.

**PARTIE OFFICIELLE****ORDONNANCES SOUVERAINES**

N° 2986.

ALBERT I<sup>er</sup>

PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

M. Pierre Chabert, Commissaire Général des Expositions de Monaco, est nommé Officier de l'Ordre de Saint-Charles.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le dix-sept mars mil neuf cent vingt et un.

ALBERT.

Par le Prince :  
Le Secrétaire d'Etat,  
FR. ROUSSEL.

N° 2987.

ALBERT I<sup>er</sup>

PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

Sont nommés dans l'Ordre de Saint-Charles :

**Grand Officier :**

M. Emile Dupont, ancien Sénateur, Président du Comité Français des Expositions.

**Commandeurs :**

MM. Jean Amic, Sénateur, Président de la Section Française à l'Exposition de San-Francisco ;  
Alphonse Pinard, Vice-Président du Comité Français des Expositions ;  
Georges Vinant, Président de l'Exposition de Monaco ;  
Henri Defert, Président du Touring-Club de France ;  
Léon Auscher, Vice-Président du Touring-Club de France.

**Officiers :**

MM. G. Roger Sandoz, Secrétaire Général du Comité Français des Expositions ;  
Prosper Raybaud, Président de la Classe des Transports terrestres ;  
Alfred Bertrand-Taquet, Président du Groupe de l'Alimentation ;  
Edmond Bonjean, Président du Groupe des Stations thermales et climatiques, Eaux minérales et Hygiène ;  
Georges Brossard, Président de la Classe 86 à l'Exposition de Monaco ;  
Félix Pellin, Président du Groupe des Instruments et Procédés généraux des Sciences et de l'Industrie ;  
Joseph de Montarnal, Architecte en Chef du Comité Français des Expositions ;  
Pierre Viallar, Membre du Jury à l'Exposition de Monaco.

**Chevaliers :**

MM. Auguste Croissant, Président de la Classe 91 à l'Exposition de Monaco ;  
Antoine Imbert, Président des Classes 66 à 68 à l'Exposition de Monaco ;  
René Lepage, Président de la Classe 89 à l'Exposition de Monaco ;  
Georges Contenot, Président de la Classe 97 à l'Exposition de Monaco.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur

des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le dix-sept mars mil neuf cent vingt et un.

ALBERT.

Par le Prince :  
Le Secrétaire d'Etat,  
FR. ROUSSEL.

N° 2988.

ALBERT I<sup>er</sup>

PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

Sont nommés dans l'Ordre de Saint-Charles :

**Commandeurs :**

MM. Maurice Le Corbeiller, Président du Conseil Municipal de Paris ;  
Louis Dausset, Sénateur, Président de la Commission des Expositions à l'Hôtel de Ville de Paris.

**Officier :**

M. Maurice Quentin, Conseiller Municipal de la Ville de Paris.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le dix-sept mars mil neuf cent vingt et un.

ALBERT.

Par le Prince :  
Le Secrétaire d'Etat,  
FR. ROUSSEL.

N° 2989.

ALBERT I<sup>er</sup>

PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

Sont nommés dans l'Ordre de Saint-Charles :

**Grands Officiers :**

MM. Enrico Franza, Directeur Général aux Chemins de Fer de l'Etat Italien ;  
Francesco Giammarino, Directeur Général des Domaines de l'Etat Italien.

*Commandeurs :*

MM. Michele Oro, Directeur de l'Institut des Industries Touristiques d'Italie; Italo Bonardi, Inspecteur Général au Ministère du Commerce d'Italie; Angelo Mariotti, Chef du Cabinet du Sous-Secrétaire d'Etat au Ministère du Commerce d'Italie.

*Officier :*

M. Luigi Maccallini, Inspecteur Général aux Chemins de Fer de l'Etat Italien.

*Chevaliers :*

MM. Maggiorino Gilardi, Secrétaire aux Chemins de Fer de l'Etat Italien; Osvaldo Tofani, Secrétaire aux Chemins de Fer de l'Etat Italien;

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le dix-sept mars mil neuf cent vingt et un.

ALBERT.

Par le Prince :  
Le Secrétaire d'Etat,  
FR. ROUSSEL.

N° 2990.

ALBERT I<sup>er</sup>

PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

Sont nommés dans l'Ordre de Saint-Charles :

*Grand Officier :*

M. L.-V. Bertarelli, Directeur Général du Touring-Club Italien.

*Officiers :*

MM. le Professeur Giovanni Bognetti, Vice-Directeur Général du Touring-Club Italien;

le Docteur Carlo Moldenhauer, Membre de la Direction du Touring-Club Italien.

*Chevalier :*

M. le Docteur Gerelli, Vice-Secrétaire Général du Touring-Club Italien.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le dix-sept mars mil neuf cent vingt et un.

ALBERT.

Par le Prince :  
Le Secrétaire d'Etat,  
FR. ROUSSEL.

**ARRÊTÉS MINISTÉRIELS**

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,  
Vu l'Ordonnance Souveraine en date du 19 juin 1920, instituant, dans la Principauté, une Chambre Consultative du Commerce, de l'Industrie et des Intérêts fonciers et professionnels étrangers;

Vu la délibération, en date du 13 avril 1921, du Conseil du Gouvernement;

**Arrêtons :****ARTICLE PREMIER.**

La première session de la Chambre Consultative s'ouvrira le vendredi 22 avril, à 16 heures, au siège de l'ancienne Chambre de Commerce.

**ART. 2.**

M. le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait en l'Hôtel du Gouvernement, à Monaco, le 13 avril 1921.

Le Ministre d'Etat,  
R. LE BOURDON.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,  
Vu l'Ordonnance du 23 février 1918, sur les élections complémentaires au Conseil National;  
Vu la Constitution du 5 janvier 1911, modifiée par l'Ordonnance Souveraine du 18 novembre 1918;

Vu les articles 17 et 18 de l'Ordonnance du 22 février 1918, sur l'élection des Conseillers Nationaux;

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 16 avril 1921, constatant la désignation par l'Assemblée de neuf délégués et de trois suppléants au Collège électoral chargé de procéder à l'élection complémentaire de cinq Conseillers Nationaux;

Vu le procès-verbal des opérations électorales qui ont eu lieu le 17 avril 1921 pour la désignation des vingt et un délégués et des six suppléants élus au suffrage universel;

Vu la délibération, en date du 16 avril 1921, du Conseil de Gouvernement;

**Arrêtons :****ARTICLE UNIQUE.**

La date de l'élection complémentaire pour la nomination de cinq Conseillers Nationaux est fixée au 8 mai 1921.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le 18 avril 1921.

Le Ministre d'Etat,  
R. LE BOURDON.

**CONSEIL NATIONAL****Election des neuf Délégués et trois Suppléants du Conseil Communal au Collège Electoral chargé de nommer cinq Conseillers nationaux.**

Le Conseil Communal s'est réuni, le 16 avril 1921, à la Mairie de Monaco, à l'effet d'élire neuf Délégués et trois Suppléants au Collège Electoral chargé de nommer cinq Conseillers nationaux.

Voici les résultats du scrutin :

Nombre de votants : 15.

Majorité absolue : 8.

Ont obtenu :

*Election des Délégués :*

MM. Bergeaud Paul..... 14 voix. *Elu.*  
Fontana Michel..... 14 » »

MM. Olivié Joseph..... 14 voix. *Elu.*  
Crovetto Joseph..... 14 » »  
Gastaud Théophile..... 13 » »  
Olivié Séraphin..... 13 » »  
Sangiorgio Georges..... 12 » »  
Bellando Honoré..... 11 » »  
Scotto Albert..... 11 » »

*Election des Suppléants :*

MM. Gastaud Baptistin..... 14 voix. *Elu.*  
Jioffredy Pierre..... 14 » »  
Settimo César..... 12 » »

**Election de vingt et un Délégués et six Suppléants au Collège Electoral chargé de nommer cinq Conseillers nationaux.**

Le 17 avril 1921 a eu lieu, à la Mairie, l'élection au suffrage universel de vingt et un Délégués et six Suppléants au Collège Electoral.

Le scrutin a donné les résultats suivants :

Electeurs inscrits : 652.

Nombre de votants : 346.

Bulletins blancs ou nuls : 14.

Suffrages exprimés : 332.

Majorité absolue : 167.

Ont obtenu :

*Election des Délégués :*

MM. Aurégli Fulbert..... 329 voix. *Elu.*  
Armita Second..... 326 » »  
Allavena Célestin..... 273 » »  
Blanchy Adolphe..... 317 » »  
Bonafède Jean..... 320 » »  
Bonafède Joseph..... 316 » »  
Ciais Clément..... 318 » »  
Crovetto Etienne..... 325 » »  
Devissi François..... 298 » »  
Fontana François..... 299 » »  
Giordano Edouard..... 310 » »  
Gastaud Auguste..... 317 » »  
Lorenzi Joseph..... 291 » »  
Médecin Louis..... 321 » »  
Marquet Eugène (Jeune).. 309 » »  
Mullot Charles..... 308 » »  
Olivié Adolphe..... 318 » »  
Olivié Henri..... 319 » »  
Raimbert Joseph..... 314 » »  
Rapaire Louis..... 315 » »  
Vatrican Etienne..... 318 » »

*Election des Suppléants :*

MM. Bernasconi Charles..... 300 voix. *Elu.*  
Bergeaud Henri..... 305 » »  
Bœuf Louis..... 306 » »  
Bonaventure Ambroise... 303 » »  
Fautrier Etienne, dit d'Estienne 261 » »  
Vatrican Jean..... 297 » »

**CONSEIL COMMUNAL**

Le Conseil Communal s'est réuni à la Mairie de Monaco, vendredi soir, à 5 heures, en séance publique, à l'effet d'élire le maire et les trois adjoints.

M. César Settimo présidait en sa qualité de doyen d'âge.

Après l'appel nominal des membres, qui sont tous présents, le Conseil procède à l'élection du Maire.

M. Alexandre Médecin est élu par 14 voix et 1 voix à M. J. Olivié.

M. Settimo cède alors la place à M. Alex. Médecin.

Visiblement touché, le nouveau Maire dit que, devant l'unanimité des suffrages qui se sont manifestés sur son nom, il a l'aimable devoir de remercier très sincèrement ses collaborateurs qui ne manqueront certainement pas de lui donner des adjoints dévoués et actifs.

Sous la présidence du Maire, le Conseil procède ensuite à l'élection des trois adjoints.

Ont été successivement élus :

Premier Adjoint : M. Joseph Olivie, par 14 voix et 1 voix à M. L. Aurégli.

Deuxième Adjoint : M. Louis Aurégli, par 14 voix et 1 voix à M. Théophile Gastaud.

Troisième Adjoint : M. Pierre Jioffredy et 1 voix à M. P. Cioco.

Au moment de lever la séance, le Conseil Communal, sur la proposition de M. le Maire, vote à l'unanimité la motion ci-après :

« Le Conseil tient à marquer son premier acte en adressant à Son Altesse Sérénissime le Prince et à la Famille Souveraine, l'expression de son inaltérable loyalisme et l'assurance de son profond dévouement aux intérêts généraux du pays. »

Cette adresse est soulignée de chaleureux applaudissements.

## ÉCHOS & NOUVELLES

M. le Maire, les Adjointes et les Conseillers Communaux nouvellement élus, se sont rendus, samedi après-midi, vers 4 heures et demie, à l'Hôtel du Gouvernement pour faire leur première visite officielle d'installation à S. Exc. le Ministre d'Etat.

M. Raymond Le Bourdon était entouré de MM. Gallépe, J. Palmaro et Butavand, Conseillers de Gouvernement et de M. H. Mauran, Secrétaire Général du Ministère d'Etat.

Des paroles de circonstance ont été échangées entre M. le Maire et S. Exc. le Ministre d'Etat.

\*\*\*

Vers 5 heures et demie, S. Exc. le Ministre d'Etat, MM. les Conseillers de Gouvernement et M. le Secrétaire Général du Ministère d'Etat se sont rendus à la Mairie.

En l'absence des membres de la Municipalité, M. le Ministre et les personnalités qui l'accompagnaient ont déposé leur carte.

\*\*\*

S. G. M<sup>gr</sup> Bruley des Varannes, Evêque de Monaco, s'est rendu hier matin à la Mairie de Monaco pour faire visite aux nouveaux membres du Conseil Communal.

Sa Grandeur a été reçue par M. Alex. Médecin, Maire, et M. J. Olivie, premier Adjoint, qui se sont montrés particulièrement sensibles à cette courtoise démarche.

Mardi après-midi, vers 3 heures, sont arrivés dans le port, les contre-torpilleurs français *M.-P. Lestin* et *Bouclier*, commandés, le premier, par le Capitaine de frégate de Penfentenya, le second, par le Capitaine de corvette Dumont.

Les deux unités venaient de Toulon pour rehausser par leur présence l'éclat du Meeting d'Hydraviation.

En entrant dans les eaux monégasques, le *M.-P. Lestin* a salué la terre de 21 coups de canon.

La batterie du Palais a répondu par le salut réglementaire.

Les deux contre-torpilleurs se sont amarrés à la jetée Sud.

Vendredi matin, vers 11 heures, le paquebot français *Corte II*, de la Compagnie Fraissinet de Marseille, jaugeant 1.705 tonnes, a fait escale dans le port pour prendre des passagers se rendant au Grand Circuit Automobile de la Corse.

Le *Corte II* a levé l'ancre vers midi, faisant route sur Ajaccio.

Samedi, à 13 h. 30, au Cinéma de la Poste, a eu lieu la conférence de M. Etienne Oemichen, sur l'hélicoptère et le strabographe électrique. M. Oemichen exposa l'historique de ses découvertes de lois nouvelles, au sujet de la récupération d'énergie faite par les oiseaux sur les remous qu'ils créent en volant. Il décrivit ensuite son strabographe électrique,

et parla de son hélicoptère, dont les ailes-hélices sont construites sur les données de sa découverte de la récupération. Il montra enfin, à l'aide de projections cinématographiques, l'appareil en vol, s'enlevant avec pilote, sur le champ d'expériences de Valentigney.

M. Oemichen, qui terminait en remerciant le Président de l'International Sporting-Club de Monaco, de l'intérêt qu'il manifeste pour toutes les nouvelles découvertes de la Science, fut longuement applaudi par une très nombreuse assistance, parmi laquelle se trouvaient S. Exc. le Ministre d'Etat et M<sup>me</sup> Le Bourdon ; M. L. Eynac, Sous-Secrétaire d'Etat à l'Aéronautique de la République Française ; M. Camille Blanc, Président de l'International Sporting Club de Monaco.

Dimanche soir, l'International Sporting Club a offert, à l'hôtel de Paris, le banquet clôturant le Meeting d'Hydro-Aviation de Monaco.

Ce banquet était présidé par M. Laurent Eynac, Sous-Secrétaire d'Etat à l'Aéronautique française. M. Eynac avait à sa droite M. Camille Blanc, président de l'International Sporting Club, et, à sa gauche, M. Gaston Vidal, Sous-Secrétaire d'Etat à l'Enseignement technique. Auprès de M. Vidal avait pris place S. Exc. le Ministre d'Etat. A côté de M. Camille Blanc se trouvait M. Eugène Marquet, Président du Conseil National. Les plus hautes personnalités de la région et les principales notabilités de l'automobilisme et de l'aviation occupaient la table d'honneur. Le banquet réunissait en tout 200 convives.

Au dessert, M. Eynac s'est levé pour porter la santé de S. A. S. le Prince de Monaco.

S. Exc. le Ministre d'Etat lui a répondu en levant son verre en l'honneur de M. le Président de la République française.

D'éloquents discours ont été prononcés ensuite par M. Camille Blanc, président de l'International Sporting Club ; par S. Exc. M. Le Bourdon, Ministre d'Etat de la Principauté ; par M. Laurent Eynac, Sous-Secrétaire d'Etat à l'Aéronautique ; par le Capitaine de corvette Frederici, au nom de l'Aviation italienne ; par M. Jacobs, au nom de l'Aéro-Club de Belgique ; par M. Gasnier du Fresne, au nom de l'Aéro-Club de France ; par M. de Lafreté, au nom de la Presse, et par M. Raymond Lestonnat, Commissaire Général du Meeting.

Hier lundi, à 3 heures 1/2, dans la grande salle du Musée Océanographique, a eu lieu, sous la présidence de S. Exc. le Ministre d'Etat, la séance d'inauguration de la Conférence internationale de l'Hôtellerie.

Nous reviendrons dans notre prochain numéro sur cette manifestation, en rendant compte des travaux de la Conférence et des cérémonies auxquelles la présence des Congressistes aura donné lieu.

Le Tribunal Correctionnel, dans ses audiences des 5 et 8 avril 1921, a prononcé les jugements suivants :

V. G.-M., épouse V., modiste, née le 12 novembre 1892, à Rochefort (Charente-Inférieure), demeurant à Monte Carlo. — Opposition au jugement de défaut du 30 novembre 1920, qui l'a condamnée à un mois de prison, pour coups et blessures volontaires : peine réduite à 200 francs d'amende. Le mari déclaré civilement responsable.

M. S., cultivateur, né le 27 mars 1887, à Alba (Italie), sans domicile fixe. — Vagabondage : six jours de prison.

M. C., chauffeur, né le 13 décembre 1888, à Milan (Italie), demeurant à Nice. — Infraction à la législation sur les automobiles : 100 francs d'amende.

P. J.-L.-A., infirmier, né le 8 octobre 1871, à Nantes (Loire-Inférieure), demeurant à Nice. — Infraction à arrêté d'expulsion : six jours de prison et 16 francs d'amende.

## LA VIE ARTISTIQUE

### REPRÉSENTATIONS D'OPÉRAS

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE

S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

La soirée de samedi dernier a révélé une œuvre charmante due à la collaboration de MM. Lénéka pour les paroles et Auguste Chapuis pour la musique.

Le sujet de la pièce a été emprunté à la comédie d'A. Dumas père, *Les Demoiselles de Saint-Cyr*. De cette gracieuse intrigue, le poète séduisant, l'homme de théâtre expérimenté qu'est M. Lénéka a tiré le plus agréable livret, tour à tour spirituel et ému.

On ne pouvait attendre moins de l'auteur de tant de pièces applaudies, depuis *Ninon de Lenclos*, musique d'Edouard Missa, jusqu'à *Amphitryon* avec lequel il a triomphé ici même en compagnie de Frédéric Le Rey. Résumons le scénario : au cours de la représentation d'*Esther*, la principale interprète, Charlotte de Mérian, a été remarquée par le duc d'Anjou et par un des gentilshommes de sa Cour, Roger de Saint-Hérem, qui n'hésite pas à lui remettre un billet pour lui déclarer son amour. Charlotte qui n'a pas été sans remarquer de son côté Saint-Hérem, et dont le cœur est tendre et sincère, se sent tout émue, mais n'oserait répondre à cette déclaration, si son amie, Louise Mauclair, brûlant d'échapper à la règle de Saint-Cyr et de connaître la vie du monde, n'intervenait hardiment pour mettre en demeure Saint-Hérem : Quand on aime on épouse et, pour épouser une pensionnaire de Saint-Cyr, il faut l'enlever. Et l'espiègle Louise ne permet pas au gentilhomme d'enlever Charlotte seule : elle partira avec son amie. Saint-Hérem, épris, consent et entraîne dans l'aventure son ami Dubouloy, riche roturier qu'il a fait admettre à la représentation. Louise, peu confiante dans les promesses des séducteurs, provoque à dessein un scandale : elle fait prévenir M<sup>me</sup> de Maintenon et, au moment où l'enlèvement se prépare, un exempt se présente qui conduit les deux complices à la Bastille.

Nous nous trouvons au second acte chez Saint-Hérem qui rentre chez lui furieux, bientôt suivi de Dubouloy. L'un et l'autre, réduits par la faim, ont dû consentir à signer leur contrat de mariage. Après une explication orageuse avec leurs femmes, ils supplient le duc d'Anjou, qui va prendre possession du trône d'Espagne, de les emmener avec lui. Le duc consent, mais touché de la grâce de Charlotte, il médite de réconcilier les amoureux.

Il y a fête à la cour d'Espagne. On annonce l'arrivée de deux dames françaises, envoyées, dit-on avec mystère, pour contrecarrer l'influence de M<sup>me</sup> des Ursins sur l'esprit du roi. Les deux étrangères se présentent masquées. Après un amusant quiproquo, les deux jeunes gens reconnaissent leurs femmes et, sous l'empire de la jalousie, sentent se réveiller leur amour. Dubouloy ne tarde pas à être subjugué par la coquetterie de Louise. Quant à Saint-Hérem, il ne peut se résoudre à pardonner à Charlotte la mystification dont il la croit coupable. C'est alors que Louise lui assure qu'elle seule a mené toute l'intrigue. Rien ne s'oppose plus à la réconciliation. Le roi arrive à point pour assister au succès de son œuvre et sourire avec un peu de mélancolie à « un bonheur que les rois connaissent rarement. »

Ce joli poème a séduit et heureusement inspiré l'artiste délicat, le musicien sensible et finement ému des *Caresses*, des *Poèmes d'amour* et de tant d'œuvres qui sont au répertoire des Concerts. La science musicale de M. Chapuis qui est, comme on sait, professeur d'harmonie au Conservatoire, s'affirme dans la richesse, la variété, la souplesse de l'orchestration et dans les trouvailles dont elle abonde, dans la sûreté du dessin et la qualité du coloris. Ses dons se manifestent dans le charme exquis, la grâce souriante des idées mélodiques, entre lesquelles on pourrait citer la phrase : « Ce doit être si bon de penser qu'on vous aime », le motif de la lettre « Je n'ai fait que vous entrevoir », les vocalises « L'amour n'est qu'un papillon » et, au second acte, le duo des adieux de Charlotte et de

Roger, d'un sentiment délicieusement émouvant ; au troisième acte, la phrase « Sur un air de pavane » repris tour à tour par les deux jeunes femmes et le roi d'Espagne, et le ravissant ballet des Saisons ; au quatrième acte enfin, le duo de Louise et de Dubouloy et la jolie phrase : « Oui, j'avais rêvé d'un bonheur très doux ».

Le rôle de la tendre Charlotte a été joué avec une émotion contenue et un charme plein de poésie par M<sup>lle</sup> Nelly Martyl ; celui de la malicieuse Louise, avec infiniment d'animation et d'esprit par M<sup>lle</sup> Geneviève Vix. M. Goffin a incarné avec élégance le personnage de Saint-Hérem et M. Dinh-Gilly avec beaucoup de gaieté et de fantaisie, celui de Dubouloy.

M. Bertossa (le duc d'Anjou) ; M<sup>lle</sup> Lalande (M<sup>me</sup> de Maintenon) ; MM. Ceresole, Stephan et Barone furent excellents dans des rôles dont l'importance est inférieure à leur mérite.

M<sup>lle</sup> Ratteri, toute grâce et légèreté, M<sup>lle</sup> Meylach, de plastique harmonieuse et de voluptueuse souplesse, MM. Lizet, Baglioni et tout le corps de ballet ont animé délicieusement le Ballet des Saisons.

L'orchestre, sous la direction de M. Jehin, a mis en valeur toutes les intentions du compositeur, toutes les lignes flexibles de cette partition finement nuancée.

M. Visconti a évoqué les jardins de Saint-Cyr et le palais de l'Escurial en deux décors qui ont soulevé les applaudissements. M. Frey a multiplié de beaux tableaux lumineux ; M<sup>me</sup> Vialet a contribué pour sa part à l'harmonie de la mise en scène.

L'œuvre et les interprètes ont été longuement applaudis et les deux auteurs qui assistaient à la représentation dans la loge du Ministre ont été chaleureusement acclamés.

Étude de M<sup>e</sup> ALEXANDRE EYMIN,  
Docteur en droit, notaire,  
2, rue du Tribunal, Monaco.

**Société Anonyme de l'Hôtel de Paris et ses Annexes à Monte Carlo**

Conformément à l'Ordonnance Souveraine du 17 septembre 1907, sur les Sociétés anonymes par actions, il est donné avis du dépôt fait, ce jourd'hui même, au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté, des expéditions des actes ci-après :

1<sup>o</sup> Procès-verbal dressé, en la forme authentique, par M<sup>e</sup> Eymin, notaire soussigné, le vingt-deux février mil neuf cent vingt et un, de l'Assemblée Générale extraordinaire des Actionnaires de la Société Anonyme de l'Hôtel de Paris et ses Annexes à Monte Carlo, décidant : l'élévation du capital social à deux millions six cent mille francs par la création de treize mille actions nouvelles de cent francs chacune au prix de quatre cents francs ; la prorogation de cinq années, soit jusqu'au premier avril mil neuf cent cinquante-trois, de la durée de la Société ; et diverses modifications aux articles 3, 5, 6, 23 et 44 des statuts ; — les susdites résolutions et modifications approuvées par Ordonnance Souveraine du six mars mil neuf cent vingt et un et publiées dans le *Journal de Monaco* du vingt-deux mars même mois.

2<sup>o</sup> Déclaration faite par les Administrateurs de la Société, suivant acte reçu par le dit M<sup>e</sup> Eymin, notaire, le deux avril mil neuf cent vingt et un, de la souscription à l'augmentation du capital votée par l'Assemblée précitée et du versement intégral du montant de la dite augmentation et de la prime y afférente ; auquel acte est annexée la liste nominative, dûment certifiée, des souscripteurs, contenant leurs noms, prénoms et qualités, avec le nombre d'actions souscrites par chacun d'eux.

3<sup>o</sup> Et procès-verbal dressé, en la forme authentique, par M<sup>e</sup> Eymin, notaire soussigné, le quatre avril mil neuf cent vingt et un, de l'Assemblée Générale extraordinaire des Actionnaires de la dite Société, qui a reconnu la sincérité de la déclaration de souscription et de versement faite par le Conseil d'Administration dans l'acte notarié précité et confirmé les modifications apportées aux articles 3, 5, 6, 23 et 44 des statuts par la délibération du vingt-deux février mil neuf cent vingt et un.

Monaco, le dix-neuf avril mil neuf cent vingt et un.  
ALEX. EYMIN.

AGENCE GÉNÉRALE DE MONACO. — J. MONGLON  
14, rue Grimaldi, Monaco.

**CESSION DE FONDS DE COMMERCE**  
(Première Insertion.)

Par acte sous seing privé en date du 30 janvier 1921, les hoirs MALAUSSENA Séraphin ont vendu à M<sup>me</sup> Lucie GAROSCIO le fonds de commerce de bar, dénommé *Bar Suisse*, sis rue Albert, n<sup>o</sup> 4, à Monaco.

Les créanciers présumés des hoirs Malaussena Séraphin, s'il en existe, sont priés de faire opposition entre les mains de l'acquéreur, Bar Suisse, rue Albert, n<sup>o</sup> 4, à Monaco, sous peine de forclusion.

**CESSION DE FONDS DE COMMERCE**  
(Premier Avis)

Par acte sous seing privé, en date, à Monaco, du trente novembre 1920, enregistré,

M. GASTAUD François-Vincent, employé d'administration et commerçant à Monaco,

A vendu à M. NICOLAÏ Louis, propriétaire, demeurant à Beausoleil,

Le fonds de commerce de vins, liqueurs, comestibles, huiles et bouchons qu'il exploitait à la Condamine, rue de la Turbie,

Les créanciers de M. Gastaud, s'il en existe, sont invités de faire opposition, sur le prix de vente, entre les mains de M. Charles Passeron, maître clerc d'huissier, 3, avenue de la Gare, à peine de forclusion.

**2<sup>e</sup> AVIS**

M. CAPECCI Germain, demeurant à Monte-Carlo, rue des Orchidées, a acquis de M. PAVIN jeune, un numéro de Taxi, n<sup>o</sup> 5.

Faire opposition, s'il y a lieu, entre les mains de l'acquéreur, dans les délais légaux.

Étude de M<sup>e</sup> CH. SOCCAL, huissier près la Cour d'Appel,  
3, avenue de la Gare, Monaco.

**VENTE D'UN CANOT AUTOMOBILE**

Samedi 23 avril 1921, à dix heures du matin, au Port de Monaco, quai de Plaisance,

Vente, aux enchères publiques, d'un canot automobile, longueur 9 m. 50, largeur 2 m. 40, moteur Baudoin, 3 cylindres, 30 HP. vitesse 20, coque B. en pitchpin, construit en 1914 chez Bousquin, à Cannes, pouvant contenir 18 personnes, en parfait état de marche.

Au comptant. 15 % en sus des enchères.

L'Huissier : CH. SOCCAL.

Le Gérant, L. AUREGLIA. — Imprimerie de Monaco, 1921.

SOCIÉTÉ ANONYME  
DES

**BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS  
A MONACO**

**AVIS**

Messieurs les Actionnaires de la SOCIÉTÉ ANONYME DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS, A MONACO, sont informés que l'Assemblée Générale ordinaire, convoquée pour le 14 Avril 1921, n'a pu avoir lieu par suite de l'insuffisance du nombre d'actions déposées.

Conformément à l'article 41 des Statuts, les Actionnaires sont convoqués à une nouvelle réunion ordinaire qui aura lieu le **Judi 28 Avril 1921, à 10 heures et demie du matin, au Siège de la Société, à Monaco.**

**ORDRE DU JOUR :**

- 1<sup>o</sup> Rapport du Conseil d'Administration ;
- 2<sup>o</sup> Rapport de MM. les Commissaires des Comptes ;
- 3<sup>o</sup> Approbation des Comptes s'il y a lieu ;
- 4<sup>o</sup> Fixation du Dividende ;
- 5<sup>o</sup> Ratification de la nomination d'un Administrateur ;
- 6<sup>o</sup> Ratification de Conventions (achat, cession ou échange de droits et propriétés) ;
- 7<sup>o</sup> Renouvellement du Conseil d'Administration ;
- 8<sup>o</sup> Nomination de l'Administrateur Délégué ;
- 9<sup>o</sup> Nomination des Commissaires des Comptes.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

**Crédit Hypothécaire  
DE MONACO**

Société Anonyme au Capital de 10 millions  
Siège social : MONTE-CARLO

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX  
SUR PRÊTS HYPOTHÉCAIRES  
PRÊTS HYPOTHÉCAIRES DIRECTS  
ET PAR OUVERTURES DE CRÉDITS

**BULLETIN DES OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR**

**Titres frappés d'opposition.**

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 26 avril 1920. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 90455, et neuf Cinquièmes d'Actions de la même Société, portant les numéros 9713, 9792, 11347, 16017, 29116, 31741, 32441, 86873, 86874.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 27 avril 1920. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 53526 et 53527.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 16 juillet 1920. Huit Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 90358 à 90365 inclus, et Cinquante Actions de la même Société, portant les numéros 31571 à 31620 inclus.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 27 septembre 1920. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 49904 et 55560.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 29 octobre 1920. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 46018 et 52961.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 3 novembre 1920. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 17747 et 47897.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 11 décembre 1920. Cinq Actions de la Société Anonyme de l'Hôtel de Paris et de ses Annexes, portant les numéros 10732, 10733, 11029, 11030 et 11031.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 11 décembre 1920. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 14232 et 14233.

**Titres frappés d'opposition (Suite).**

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 23 décembre 1920. Trois Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 2040, 21226, 35475.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 30 mars 1921. Une Obligation de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 90518.

**Mainlevées d'opposition.**

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 6 avril 1920. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le n<sup>o</sup> 13694.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 26 avril 1920. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 52022.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 8 mai 1920. Trois Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 39557, 48061 et 52515.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 26 août 1920. Trois Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 13694, 55426, 55427 et quatre Obligations de la même Société, portant les numéros 66050, 88600, 97448 et 97449.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 6 novembre 1920. Neuf Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 36641, 36642, 36643, 37614, 37294 à 37298 inclus.

**Titres frappés de déchéance.**

Néant.